Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

Demande

17

DEMANDE

Les membres de la relève demandent aux gouvernements de mettre en place un crédit d'impôt pour les consommateurs, les entreprises, les institutions et les services publics qui s'approvisionnent en aliments locaux directement auprès des producteurs agricoles.

Cette demande a été formulée en 2022 lors du congrès de la FRAQ.

COÛT ESTIMÉ

Que le gouvernement offre un **crédit de 2 $ pour chaque 10 $** dépensé par un consommateur directement chez le producteur

PALIER RESPONSABLE

Provincial et fédéral

ENJEUX

Augmenter l'achat d'aliments locaux est un enjeu central pour l'agriculture au Québec.

Parmi de nombreux avantages, celui-ci permet d'assurer la prévisibilité des prix, de mieux valoriser les produits poussant ici en plus de fournir une stabilité aux agriculteurs, ce qui solidifie notre système alimentaire.

Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

Demande

17

ENJEUX [SUITE]

En effet, la pandémie et les différents conflits internationaux des dernières années ont exposé une fragilité du système alimentaire et certainement renforcé la volonté des gouvernements à mettre des politiques ambitieuses d'achat local. Les achats locaux représentent un potentiel encore plus intéressant pour les producteurs s'ils sont commercialisés en mise en marché de proximité.

Plusieurs leviers sont prévus par le gouvernement pour favoriser l'achat d'aliments produits ou transformés au Québec. Par contre, ces incitatifs sont limités et ne mettent pas nécessairement l'emphase sur des formes de mise en marché de proximité qui pourraient avantager les producteurs et les consommateurs.

La mise en marché de proximité est la commercialisation par circuits courts. Elle comporte de multiples avantages :

- Créer une proximité entre consommateurs et agriculteurs;
- Valoriser la profession d'agriculteur;
- Pour les consommateurs, les produits locaux représentent parfois un gage de qualité;
- Accès à des produits frais, diversifiés et de qualité fournissant une alimentation saine;
- Meilleure connaissance de la provenance des aliments et des modes de production;
- Une plus grande visibilité des produits québécois;
- Mise en valeur du secteur bioalimentaire, des métiers d'agriculteur et de transformateur ainsi que des produits;
- Contribution à l'occupation dynamique du territoire et à l'économie locale et régionale;
- L'alimentation touche tous les domaines de la société. Augmenter l'achat d'aliments locaux est devenu une priorité sociétale. En privilégiant les aliments québécois, toute la population participe à soutenir nos agriculteurs, pêcheurs et transformateurs alimentaires;
- Les retombées économiques potentielles de la mise en marché de proximité :
  - À titre d'exemple, si chaque ménage québécois remplaçait chaque semaine 12 $ d'aliments d'ailleurs par des aliments d'ici dans son panier d'épicerie, la demande auprès des entreprises d'ici s'accroîtrerait de 1 milliard de dollars. Ces efforts feraient passer de 51 % à 56 % le niveau d'achat auprès des fournisseurs du Québec.

Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

Demande

17

ENJEUX [SUITE]

Cependant, le principal facteur décisionnel chez le consommateur demeure le prix bien avant la provenance et, malheureusement, la valeur du panier d'épicerie ne cesse d'augmenter. Le rapport annuel sur le prix des aliments publié en avril 2022 démontre que l'augmentation des prix en épicerie ont augmenté de 10 %, alors que les salaires n'ont augmenté que de 3,3 %. Les québécois perdent donc de plus en plus de pouvoir d'achat. La concurrence des produits d'ici avec ceux de l'international n'incite pas les consommateurs à choisir les producteurs québécois. Les consommateurs ne sont prêts qu'à dépenser 8 % de plus en moyenne.

Il existe encore trop peu d'incitatifs monétaires du gouvernement pour favoriser l'achat d'aliments locaux et les circuits de proximité. Pourtant, ces formes de mise en marché sont d'excellentes façons de mettre en valeur les producteurs.

En se comparant aux autres maillons de la chaîne alimentaire, les producteurs figurent parmi ceux qui ont le moins de revenu. L'importance de mesures valorisantes envers ceux-ci est essentielle.

Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

Demande

17

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La FRAQ demande la mise en place d'un incitatif fiscal (crédit d'impôt) pour les consommateurs, entreprises, institutions et services publics à acheter des aliments locaux. Nous demandons une compensation financière qui les inciterait à prioriser ces aliments par rapport à d'autres. Cet incitatif est, pour la FRAQ, le meilleur moyen d'accéder à cette valorisation des aliments et des producteurs d'ici.

Pour sa demande, la FRAQ déciderait d'utiliser les marques d'Aliments du Québec, puisqu'elles sont des repères connus et généraux pour les consommateurs à la recherche de produits locaux. La marque « Aliments du Québec » connue par 97 % des consommateurs de la province est une façon de démarquer le produit tout en influençant le choix des produits alimentaires pour plus de 80 % de la population.

Selon les achats certifiés Aliments du Québec, un crédit d'impôt remboursable au provincial serait appliqué selon deux catégories d'acheteurs visées : 1- Particulier et 2- Entreprises, institutions et services publics. Dans les deux cas, le crédit d'impôt s'appliquerait pour un minimum d'achat par transaction et un maximum d'achat annuel.

Comme d'autres formes de crédit d'impôt, le consommateur aurait, par exemple, la possibilité de joindre son abonnement aux paniers estivaux ou des factures d'aliments achetés directement chez un producteur lors de sa déclaration d'impôts.